

PLUTÔT POUR

## « Il faut surtout être précis sur ce que n'est pas un PLP »

Dans la zone de la police de la Mazerine en Brabant wallon, on comptera d'ici peu une bonne dizaine de PLP.

Coordinatrice de ces comités, Julie Rasmont reste modeste sur ce succès et insiste sur l'importance de balises claires.

• Dominique VELLANDE

Assistante sociale et criminologue, Julie Rasmont fait partie du personnel civil de la police de la Mazerine (Lasne, La Hulpe et Rixensart). Chargée de l'aide aux victimes, elle est aussi responsable de ces PLP pour la zone de police. La jeune femme sait que cette thématique est clivante. Et elle n'élude pas le fait qu'à l'origine, ce qui était à l'époque les RIQ (réseaux de quartier) ont souvent véhiculé une image aux accents fort sécuritaires. « La notion de Partenariat local de Prévention a beaucoup évolué par rapport à ces RIQ. Il est demandé au citoyen d'informer la police de ce qu'il observe de suspect dans son quartier mais certainement pas d'effectuer des patrouilles. Et donc il est aussi essentiel de bien préciser ce que ne sont pas les PLP ».



© G&A - Jacques Duchateau

teur est un personnage-clé. J'insiste d'ailleurs pour que le PLP intègre aussi l'un ou l'autre suppléant car il faut une interface efficace avec la police », observe Julie Rasmont. La police fera d'ailleurs une petite enquête préalable avant de valider une candidature. « On ne va pas accepter que le coordinateur soit quelqu'un qui vend des alarmes, par exemple. De même qu'on évite des coordinateurs ayant un mandat politique ».

Sans qu'elle ne sache expliquer pourquoi, Julie Rasmont sait que de nouveaux PLP vont prochainement se constituer au sein de la Mazerine. « Ce n'est pas nécessairement dans des quartiers moins sûrs. J'imagine plutôt qu'il s'agit du bouche-à-oreille qui fonctionne bien », sourit-elle. Le fait que dans cette zone, jamais un PLP n'a donné lieu à des dérapages souvent décriés par ailleurs n'y est sans doute pas étranger. ■

### PAS DE RISQUE ZÉRO

Les vols dans les habitations sont la première préoccupation. Et c'est aussi le souci de ne pas en être victime qui conduit souvent des habitants à créer ou à intégrer un PLP. « Même si, fatalement, le risque zéro n'existe pas. Des faits ont déjà été commis au sein d'un quartier pourtant organisé dans ce type de partenariat », explique Julie Rasmont. Il n'empêche, la sensibilité des habitants à davantage de sécurité autorise à penser que le risque est moindre. « Il est toujours difficile de dire ce qui a permis d'éviter les vols. Est-ce le fait d'être dans un PLP ? Est-ce le fait d'avoir mis des verrous ou des alarmes ou encore de ne pas avoir laissé des fenêtres ouvertes à l'étage ? D'expérience, on sait qu'un cambrioleur opère généralement dans des maisons qui sont moins sécurisées », explique-t-elle.

### COORDINATEUR : UN PIVOT

La dynamique d'un PLP tient surtout à la qualité du coordinateur et de son interlocuteur, l'agent de quartier. « Le coordina-

« On ne va pas accepter que le coordinateur soit quelqu'un qui vend des alarmes, par exemple.

De même qu'on évite des coordinateurs ayant un mandat politique ».

### On augmente la cohésion sociale

C'est un des avantages soulignés par Julie Rasmont : la naissance d'un PLP dans un quartier augmente la cohésion sociale. « Les gens font connaissance au travers des réunions. Tous les témoignages qui me reviennent vont dans le même sens : la vie est toujours plus agréable dans les quartiers où les gens se connaissent. Le PLP conduit à des relations de confiance ».

La criminologue précise d'ailleurs faire attention à ce que la naissance d'un PLP ne soit contre-productive en renforçant le sentiment d'insécurité. « Créer un PLP ne doit pas induire l'idée qu'il y a du danger. Au contraire, le principe est d'essayer que les habitants se sentent et soient plus en sécurité. Notre façon de communiquer a donc toute son importance ».

D.V.

AVANT

Chaque année, il se commet 75 000 vols ou tentatives de vols dans des habitations. C'est essentiellement ce type de criminalité qui a inspiré ces PLP (Partenariat local de prévention) au sein du ministère de l'Intérieur. Avec des succès fort inégaux : il existe plus de 800 PLP en Flandre tandis que la Wallonie n'en compte que 180. L'explication serait culturelle, dit-on. Une Flandre plus sensible à la sécurité de type anglo-saxonne et une Wallonie, disons... plus insouciant et surtout rétive à l'idée d'une surveillance exercée par les voisins. Se nichent aussi des positions plus politiques avec une Flandre où la NVA (et singulièrement son ministre de l'Intérieur) rêve de missions policières qui seraient déléguées au secteur privé. Et, a contrario une Wallonie où la sécurité est une mission considérée comme relevant exclusivement de l'État et donc de la police.

Le débat est particulièrement clivé. Là où certains dénonceront des quartiers sous la surveillance aiguisée de quelques petits fachos paranoïaques, d'autres insisteront sur cette responsabilité collective voire



ÉdA - 2019/01/27/29

# quand les voisins (sur)veillent ?

bienveillante de voisins vigilants. Tout dépend donc du prisme utilisé. Tout dépend aussi des expériences multiples et diverses que ces PLP ont fait naître. À ce sujet, on lira en page 4 le témoignage d'une coordinatrice de PLP qui s'inscrit en faux contre les images caricaturales de ce type d'organisation. Et qui aimerait que la police soit encore plus collaborative.

Pour sa part, le ministère de l'Intérieur souligne dans tous ses écrits l'importance du rôle des Communes, invitées à stimuler la naissance de ces PLP. Et là aussi, si en Flandre l'appel est reçu 5 sur 5, du côté de la Wallonie, le débat est complètement occulté. Ce n'est apparemment pas une priorité étudiée à l'Union des Villes et Communes et le principe, autonomie communale oblige, reste que chaque bourgmestre fait ce qui lui plaît. On citera l'exception avec, en province du Brabant wallon, l'organisation récente d'une table-ronde sur le sujet et la perspective d'une étude scientifique sur les effets de cette politique. C'était une première

• Dominique VELLANDE

En matière de PLP, la Wallonie résiste ou est à la traîne (c'est selon). Il en existe plus de 800 dans les communes flamandes tandis qu'il n'y a que 182 PLP chez les Wallons.



# « Il n'est pas normal que ce ne soit pas évalué »

**Chef de la zone de police de Gembloux, Claude Bottamedi est plutôt réservé à l'égard des PLP.** Il reproche un supplément de paperasses, de possibles discriminations entre habitants et surtout une organisation qui n'a pas encore été évaluée sérieusement.

• Dominique VELLANDE

L'homme pousse un petit soupir puis se lâche. « Non, il n'y a pas de PLP dans ma zone et je ne pense pas que ce sera pour demain ». Le patron de la police gembloutoise précise aussitôt qu'il ne doit pas être considéré comme un « opposant farouche », à l'instar d'autres policiers.

« Je me situe au milieu. Certains disent qu'il est hors de question de laisser des citoyens partager le travail de la police. Je ne suis pas de cet avis : avec l'aide des citoyens, la police peut mieux faire son travail. Par contre, je me méfie des risques de structurer cette collaboration via un PLP » explique-t-il.

Claude Bottamedi le dit tout haut : « Il faut bien admettre qu'en matière de cambriolages, le rôle de la police est très modeste. Les flagrants délits sont plutôt rares. Donc, l'aide des citoyens peut améliorer cela ».

## RISQUE DE DISCRIMINATIONS

Pourquoi dès lors ne pas adhérer à ces PLP préconisés par le ministère de l'Intérieur ?

« Je considère que la police est déjà suffisamment noyée par des tâches administratives. En rajouter ne nous rendra pas plus efficace », rétorque le commissaire. Lequel pointe une autre réserve.

« Le PLP induit l'idée qu'il y a des citoyens « intra PLP » et d'autres qui ne le sont pas. Cela peut paraître discriminatoire. Pourquoi les habitants d'un PLP reçoivent de l'information de la police et les autres pas ? En outre, la surveillance peut devenir intrusive et malsaine. Et ça, je n'en veux pas »

Claude Bottamedi souligne encore « qu'un PLP est un engagement très lourd de la part de la police ». « On laisse entendre que nous devons être capables d'intervenir dès qu'on nous signale quelque chose. Ce n'est pas toujours possible. La nuit, lorsqu'il n'y a que deux patrouilles et qu'elles sont occupées pour des interventions importantes, il n'est pas possible d'arriver tout de suite parce qu'on nous signale une alarme ».

## PAS DE DONNÉES OBJECTIVES

Au-delà, le chef de la police gembloutoise

« Pourquoi les habitants d'un PLP reçoivent de l'information de la police et les autres pas ? En outre, la surveillance peut devenir intrusive et malsaine. Et ça, je n'en veux pas »



pose une critique plus fondamentale encore. « D'un point de vue idéologique, j'ai certaines réserves sur le principe de faire glisser la responsabilité de la sécurité aux citoyens plutôt qu'à l'État, qui est représenté par la police. Mais surtout, je constate que depuis l'existence de ces PLP, aucune étude scientifique n'a été réalisée. Bref, il est impossible de pouvoir s'appuyer sur des données objectives en terme d'efficacité ».

## RÉUNIONS TUPPERWARE

Ceci dit, Claude Bottamedi se veut rassurant : ses hommes font de la prévention très régulièrement.

« Avec le concours de la Commune, nous organisons régulièrement des réunions de quartier où nous allons à la rencontre des habitants. Entre nous on appelle ça des réunions Tupperware car on essaye que les gens repartent avec un maximum de conseils de prévention ».

## « Il y a un souci avec la vie privée »

Même si une prochaine circulaire est annoncée et devra clarifier les choses, la situation des PLP est un peu délicate au regard de la législation sur le respect de la vie privée. Quand des citoyens s'échangent, via les réseaux sociaux ou pas, des numéros de plaques d'immatriculation jugées suspectes, Claude Bottamedi fait la grimace. Parfois, ce sont même des photos de personne. « Cela me pose problème. La vie privée et le respect de celle-ci sont importants et la nouvelle législation européenne (le RGPD) est très contraignante. À mes yeux, il est possible qu'à l'intérieur de certains PLP, on soit complètement en infraction lors des échanges d'information. N'oublions pas qu'une plaque d'immatriculation, c'est une donnée personnelle ».

DV.